DECLARATION DES ELU-E-S CE SIEGE DU 2 JUILLET 2018

Déclaration des Elu-e-s au CE Siège du lundi 2 juillet 2018

19 juin 2018, Hélène Risacher, Directrice Adjointe des Magazines a reçu sa lettre de licenciement. Un licenciement arbitraire et expéditif, sans cause réelle et sérieuse. La direction de l'information invoque un motif personnel, ce qui n'a aucun sens et ouvre la porte à tous les abus !

A aucun moment cette journaliste n'a pu se défendre de manière équitable puisque la saisine de la commission de discipline, prévue par l'accord collectif FTV, lui a été refusée.

Un licenciement au mépris du code du travail et de la Convention Collective Nationale des Journalistes qui garantissent aux salariés un droit d'expression sur le contenu et les conditions d'exercice de leur travail, quelle que soit leur place dans la hiérarchie.

Un licenciement sans appel : Toute solution de reclassement dans l'entreprise lui a été refusée.

En plus, la direction fait circuler des allégations de caractère diffamatoire dont elle n'a pas fait état dans la lettre de licenciement.

Licenciement totalement arbitraire et illégal dans le cas d'Hélène Risacher, licenciement ignoble et tout aussi abusif dans le cas de Joseph Tual. Notre collègue et confrère a reçu sa lettre de licenciement le 29 juin.

Il faut marquer un point d'arrêt à cette mode du licenciement qui choque tout le monde !

Joseph Tual a reçu la notification de son licenciement alors qu'il est en arrêt maladie, pour une affection sérieuse. Plus préoccupé de sa santé que de ses déboires avec la hiérarchie de France Télévisions, Joseph n'a pas pu se rendre à son entretien préalable. La direction l'a licencié sur le champ et une fois de plus sans réunir la commission de discipline.

Sanction disproportionnée par rapport à la "faute" : avoir repris le communiqué de la SDJ sur son compte twitter, suite à un différent éditorial l'opposant à sa direction.

Comment caractériser une telle attitude de la part d'une entreprise qui communique à tout va sur la qualité de la vie au travail, sur la prévention des risques psycho-sociaux, sur les dispositifs anti-discrimination, la diversité ? Personne n'est dupe de ce qui se passe. Nous assistons bien à la mise en place d'une gestion autoritaire et répressive.

A un moment où France Télévision est soumise à une pression sans précédent de la part de l'Etat pour réduire son budget et ses effectifs, une partie de la hiérarchie se comporte en exécutante zélée. Les salves de licenciements, les destitutions, les convocations sont là pour créer un climat de peur et montrer à

chaque salarié, du haut en bas de la hiérarchie, qu'aucune dissonance ne sera tolérée : « ***Oui chef, bien chef ! Le chef a toujours raison*** ».

Attitude particulièrement grave pour l'image d'une entreprise de service public qui devrait être consciente de sa « responsabilité sociale » à un moment où «l'entreprise, objet d'intérêt collectif» est en débat.

Attitude particulièrement irresponsable dans une entreprise de presse où la chape de plomb managériale finit toujours par s'étendre au contenu éditorial et à la liberté de l'information.

Adoptée à l'unanimité des élu-e-s

La CGT, le SNJ, la CFDT, FO et la CGC s'associent.

Paris,
Le 2 juillet 2018

CGT France télévisions Siège
7, esplanade Henri de France ♦ Bureau A 210 ♦ 75907 PARIS Cedex 15
cgt.siege@francetv.fr http://cgtftvsiege.reference-syndicale.fr/ 01 56 22 47 02 & 01 56 22 47 04